

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019

Le 7 mai 2019, la 8^{ème} Assemblée Générale de l'Association « LA GRANDE FAMILLE DE PROCIDA & ISCHIA » s'est tenue à Fiaiano, commune de Barano d'Ischia, sous la présidence de Pascal SCOTTO DI VETTIMO, Président de l'Association.

Il est rappelé que les membres ont reçu en temps voulu la convocation pour assister à l'Assemblée Générale ainsi que l'opportunité de consulter les pièces et documents s'y référant.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire de séance
3. Rapport sur les activités de l'Association
4. Rapport sur la situation financière de l'Association
5. Perspectives pour l'année en cours
6. Présentation des projets de l'Association
7. Election du Président de l'Association
8. Election des membres du Conseil d'Administration
9. Questions diverses

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats

Les personnes présentes et représentées le 7 mai 2019 ont signé la liste d'emargement prévue à cette occasion.

Les mandats reçus au siège de l'Association ont été distribués aux membres présents en respectant la règle de 3 mandats maximum par membre présent, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

La feuille de présence indique la participation à l'Assemblée Générale de 48 membres votants : 28 présents et 20 représentés.

1 membre est noté absent.

2. Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire de séance

En l'absence de décision contraire de l'Assemblée Générale :

- **Pascal SCOTTO DI VETTIMO** assure la Présidence de la séance.
- **Henri SCOTTO DI VETTIMO**, Membre élu du Conseil d'Administration, assure le Secrétariat de la séance et complète le présent procès-verbal.

Christian-Marie REGINA est élu Scrutateur pour relire et signer le présent procès-verbal.

Résultat du vote pour l'élection du Scrutateur :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, et en conséquence, **le Président ouvre la séance à 10h06.**

3. Rapport sur les activités de l'Association

Le Président de l'Association présente au travers de diapositives un bilan chiffré sur les membres, le bilan des travaux de numérisation et d'informatisation, le traitement des commandes, les cousinages, les projets votés les années précédentes et les actions menées depuis.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider les travaux accomplis à ce jour.

Résultat du vote :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

4. Rapport sur la situation financière de l'Association

Les comptes de l'Association de l'exercice 2018/2019 à date ont été présentés par rapport au budget prévisionnel, ainsi que les coûts de l'Assemblée Générale. Tous les documents comptables sont consultables sur demande au siège de l'Association.

Estimation au 1^{er} mai 2019 :

Recettes	8 152,93 €
Dépenses	10 951,33 €
Solde	-2 798,40 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale procède au vote duquel il ressort que les comptes de l'exercice estimés au 1^{er} mai 2019 sont approuvés.

Résultat du vote :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

5. Perspectives pour l'année en cours

Le Président de l'Association présente les travaux en cours ou déjà envisagés sur l'année 2019 :

- Informatisation des registres paroissiaux de SERRARA FONTANA, SANT'ANGELO d'ISCHIA et VENTOTENE
- Publication sur l'Archange Saint-Michel de PROCIDA et ses traditions associées
- La fête de Saint-Michel à LA CIOTAT inscrite au Patrimoine Culturel Immatériel en France
- Planifier les prochaines rencontres à MENTON à l'occasion de la procession de l'Archange Saint-Michel

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ces actions pour 2019, et en particulier l'organisation des prochaines rencontres à MENTON à l'automne.

Résultat du vote :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6. Présentation des projets de l'Association

Le Président de l'Association présente les idées et futurs projets proposés pour les années à venir :

Faisant l'objet d'un vote :

1. Sauvegarde des registres des communes d'ISCHIA et de MONTE DI PROCIDA en ligne chez FamilySearch

2. Recherche aux Archives des Notaires à Naples (PROCIDA, ISCHIA, PONZA et VENTOTENE)
3. Proposition de numériser la commune de VENTOTENE
4. Proposition de numériser les registres manquants de la commune d'ISCHIA
5. Le Mur des Migrants à la Corricella, PROCIDA
6. La généalogie du village de MERS-EL-KEBIR par François BELTRA
7. L'Oro del Mare, par Elisabetta MONTALDO à PROCIDA

6.1. Sauvegarde des registres des communes d'ISCHIA et de MONTE DI PROCIDA en ligne chez FamilySearch

Le Président propose de procéder à l'archivage des registres d'ISCHIA et MONTE DI PROCIDA numérisés par FamilySearch et actuellement en ligne sur leur site web – afin d'en effectuer une sauvegarde complémentaire. Des bénévoles seront nécessaires pour réaliser cette opération.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.2. Recherche aux Archives des Notaires à Naples (PROCIDA, ISCHIA, PONZA et VENTOTENE)

Le Président propose un nouveau service de recherche dans les registres des notaires accessibles aux Centre des Archives à Naples. Ce service sera payant et les modalités ont été présentées ce jour.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	49
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.3. Proposition de numériser la commune de VENTOTENE

Le Président propose d'adresser à Mr le Maire de VENTOTENE un projet de numérisation des registres d'Etat-Civil de la commune de 1810 à 1918, contre une subvention de 3000 Euros.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.4. Proposition de numériser les registres manquants de la commune d'ISCHIA

A l'initiative de Guy ATTANASIO, le Président propose d'adresser à Mr le Maire d'ISCHIA un projet de numérisation des registres d'Etat-Civil (qui n'ont pas été numérisés par FamilySearch, soit environ 150 registres) contre une subvention de 3000 Euros.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.5. Le Mur des Migrants à la Corricella, PROCIDA

Afin de faire suite au projet proposé par l'Association et approuvé par le Conseil Municipal de Procida en 2013 (mais jamais suivi d'action concrète), le Président propose aujourd'hui de poursuivre celui-ci, indépendamment d'une aide quelconque que pourrait nous apporter la Mairie de Procida.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver la poursuite de ce projet et les dépenses associées (administratives et légales, entretien des lieux, préparation de quelques plaques).

Résultat du vote :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.6. La généalogie du village de MERS-EL-KEBIR par François BELTRA

Pour officialiser le travail de mémoire entrepris par François BELTRA (1^{er} membre inscrit de l'Association dès 2003 !) le Président propose d'établir un contrat entre l'Association et François BELTRA l'autorisant à poursuivre ce travail avec en contrepartie la livraison régulière d'une copie de la base de données constituée.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.7. L'Oro del Mare, par Elisabetta MONTALDO à PROCIDA

Le Président propose de contribuer au développement de l'association « L'Oro del Mare » de Procida à hauteur d'un versement ponctuel de 100 Euros en 2019.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

7. Election du Président de l'Association

Pascal SCOTTO DI VETTIMO confirme son souhait d'être reconduit dans son rôle de Président de l'Association pour un mandat de deux ans à compter du 15 octobre 2019, fin de son mandat actuel.

Aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Président de l'Association.

Résultat du vote :

Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

Pascal SCOTTO DI VETTIMO est donc reconduit, à l'unanimité, au poste de Président de l'Association, jusqu'au 15 octobre 2021.

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

8. Election des membres du Conseil d'Administration

Selon l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration est constitué d'au moins 3 membres et d'au plus 5 membres. Les Membres Fondateurs sont membres permanents du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration sortant est composé de :

- Pascal SCOTTO DI VETTIMO, Président, Membre Fondateur
- Michèle SCOTTO DI VETTIMO, Membre Fondateur
- Jean-Pierre FERRARI, Membre Fondateur
- Christiane PADOVANI, Membre élue
- Henri SCOTTO DI VETTIMO, Membre élu

La candidature de Guy ATTANASIO a été reçue.

Christiane PADOVANI a indiqué ne pas se représenter.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver le nouveau Conseil d'Administration jusqu'au 15 octobre 2021 ainsi recomposé :

Résultat des votes :

Guy ATTANASIO	
Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

Henri SCOTTO DI VETTIMO	
Vote pour	48
Abstention	0
Vote contre	0

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 5 membres.

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

9. Questions diverses ne donnant pas lieu à vote

A 12h03 le Président lève la séance et invite les participants au déjeuner.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le scrutateur